



Direction Technique Nationale

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL
Paul-Herve Douillard
Responsable de Service PPF
phdouillard@fff.fr

Destinataire :

Président
DTR
Responsable PPF
Pôles Espoirs

Paris, le 03 Février 2021

Objet : Covid 19 - Détection

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid-19 et depuis la publication du Décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020, les structures du Projet de Performance Fédéral (CFCP, Pôle France, Pôles espoirs) bénéficient d'une dérogation visant à permettre la continuité pédagogique, scolaire et sportive.

Après échange avec le Ministère des Sports, nous vous informons que les opérations de détections visant à arrêter les listes d'entrée en structure PPF sont dorénavant intégrées dans le « public dérogatoire » des sportifs de haut niveau.

Ainsi, nous vous confirmons la possibilité d'organiser prioritairement des opérations de détections « dérogatoires » pour les catégories suivantes dès les vacances d'hiver :

- U13 Masculins : Pôles Espoirs
- U15 Féminins : Pôles Espoirs – Pole France
- U15 Masculins Futsal : Pôle France
- U15 Masculins : Centres de formation - CERFA

Cette prolongation de la dérogation par le Ministère des Sports est une vraie opportunité pour notre système et doit nous permettre d'optimiser l'orientation vers nos structures de haut-niveau en anticipant le concours final d'entrée en Pôles Espoirs.

Toutefois, au regard de la situation sanitaire, le principe de précaution doit prévaloir. Ainsi nous vous demandons de respecter le protocole suivant pour l'organisation des opérations de détections « Districts » et « Ligues », en complément des mesures existantes et des gestes barrières :

- Organisation de l'opération sur une journée maximum
- Favoriser l'arrivée des joueurs en tenues sportives
- Port du masque obligatoire en dehors de la pratique sportive
- Opérations de détection organisées à huis clos
- 30 joueurs/joueuses maximum convoqués sur site
- Prévoir un 1^{er} temps de pratique distancée (Tests techniques, tests athlétiques)
- Prévoir un Second temps de pratique non-distancée (oppositions)



Enfin, nous vous demandons, malgré cette dérogation, d'éviter au maximum les brassages de population en réalisant strictement le nombre d'opérations nécessaires selon les particularités de vos territoires en lien avec vos équipes techniques régionales.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur Technique National
Hubert FOURNIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'H' and 'F' intertwined.